

**FR**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Le 12 octobre 2015** |

**Le Plan pour l'emploi et la croissance en Grèce: important mais insuffisant, selon le Comité économique et social européen**

"*La proposition de la Commission européenne est une mesure à la fois importante et insuffisante: la Grèce, comme les autres pays de la zone euro qui sont en difficulté, ont besoin d'un programme d'aide plus substantiel et plus crédible que celui qui est sur la table aujourd'hui*", dit **Carmelo Cedrone** **(Groupe des travailleurs, Italie)**, **Rapporteur** de l'avis du CESE adopté le 8 octobre en session plénière.

Si le CESE soutient nombre des éléments de la [proposition de la Commission](https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/FR/1-2015-365-FR-F1-1.PDF) concernant des mesures spécifiques pour la Grèce relative aux cinq Fonds structurels et fonds d'investissement européens, il estime nécessaire d'aller plus loin dans l'avance des ressources allouées – c’est-à-dire **étendre la suppression de la part de cofinancement assumée par la Grèce à toute la période 2014-2020** et ainsi **injecter des liquidités dans l'économie grecque**.

Le CESE appelle également à accélérer et anticiper les interventions effectuées en faveur de la Grèce au titre du plan Juncker, de manière à favoriser la reprise économique, le développement et l'emploi. Il demande à simplifier les procédures administratives pour l'allocation des fonds structurels et européens.

Enfin, le CESE demande que la Commission évalue l'opportunité d'étendre ces mesures, ou des mesures similaires, assorties des contrôles adéquats, aux autres pays qui ont été et sont les plus touchés par la crise et dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne européenne.

Ainsi, accompagnés d'une plus grande souplesse dans l'application de la nouvelle gouvernance européenne en matière de politique fiscale et budgétaire, les fonds de l'Union européenne pourront vraiment déployer tout leur potentiel de soutien à l'emploi et à la croissance.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Caroline ALIBERT-DEPREZ, unité presse du CESE

E-mail: [press@eesc.europa.eu](mailto:press@eesc.europa.eu)

Tél: + 32 2 546 9406 / +32 475 75 32 02

**@EESC\_PRESS**

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne. Il compte 350 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.*

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***